



ASSEMBLEE GENERALE

DU MULTI ACCUEIL PARENTAL PIROUETT' CACAHUETES

9 JUIN 2017 N°AD 00077

Présents : cf. feuilles d'émargement

- Salariées : 6 (plus 3 comptées dans les parents)
- Pouvoirs : 18
- Parents : 21
- Elus : 3

1 – Rapport moral

Voir document ci-joint présentant le rapport d'activité de 2016

Le rapport moral a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

2 - Rapport d'orientation

Voir document ci-joint présentant le projet d'activité de 2017

Le rapport d'orientation a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

Les membres du bureau souhaitent féliciter l'équipe pour leur travail réalisé au quotidien auprès de nos enfants malgré des conditions parfois difficiles (arrêts maladie) ainsi que pour leur disponibilité et leur réactivité.

3 – Rapport financier

Le compte de résultat de 2016 a été présenté (cf. document ci-joint) et a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel de 2017 a été présenté (cf. document ci-joint) et a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Il est donc adopté à l'unanimité.

Le compte de résultat intermédiaire au 31/03/2017 a été présenté.

4 – Fixation du montant de la cotisation annuelle

Il est proposé que le montant de la cotisation ne soit pas modifié.

Pour rappel, le montant de l'adhésion pour les résidents de la Communauté de Communes est de 35€ par an. Pour les non-résidents de la Communauté de Communes, elle est de 40€ par an.

Le montant de la cotisation annuelle a été soumis au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – Approbation des modifications apportées au règlement de fonctionnement

Cf feuille ci jointe « Modifications Règlement de Fonctionnement »

Les modifications ont été soumises au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

6 – Devenir de l'association parentale

Nous rappelons que le multi-accueil Pirouett'cacahuètes est géré par une association de parents bénévoles (parents au conseil d'administration et parents du bureau). Ceux-ci assurent la gestion administrative de la structure.

Lors de précédentes réunions (AG et CA), le bureau avait déjà abordé les différentes difficultés rencontrées pour la gestion de l'association, notamment d'un point de vue social.

Ainsi après de nombreux échanges avec les membres de la Communauté de Communes, il a été décidé de procéder à la mise en place d'une DSP (délégation de service public) afin d'assurer la pérennité de la structure. En effet, l'implication des familles dans l'association reste limitée.

Lors de notre dernière réunion avec les membres de la Communauté de Communes, en date du 13 Juin, les élus communautaires avaient demandé aux parents siégeant actuellement au sein du bureau de bien vouloir poursuivre leur mission jusqu'à la mise en place de cette DSP. Malgré toute notre bonne volonté, certains parents ne peuvent poursuivre car leurs enfants ne fréquenteront plus la structure ou ne souhaitent pas maintenir leur fonction actuelle.

Désormais, seule une implication de la part de nouveaux parents pourra permettre d'assurer cette transition. Il faut préciser que la date de passage en DSP est prévue pour début 2018. Les membres actuels du bureau resteront à vos côtés pour vous apporter leurs connaissances et leur soutien dans ce moment.

Mr Delautrette (président de la Communauté de Communes) prend la parole pour rappeler les souhaits du CA, à savoir être repris en gestion directe par la Communauté de Communes. La fusion des deux Communautés de Communes au 1^{er} Janvier 2017 a retardé la mise en œuvre de celle-ci.

L'ensemble des élus a conscience des difficultés rencontrées par l'association et donne son aval pour une prise en gestion, pas directe (régie), mais par un organisme extérieur.

Tous souhaitent une sécurité pour les familles afin d'assurer la continuité du service.

Ainsi, on s'oriente pour une gestion par la Communauté de Communes en DSP par un organisme extérieur (ex : Mutualité Française, ...).

Il faut savoir que la durée de mise en place d'une DSP est d'un minimum de six mois afin de déléguer à un opérateur extérieur.

Le personnel n'est pas oublié et son avenir n'est pas compromis. Des discussions avec les équipes en place auront lieu. Mr Delautrette s'engage à rencontrer personnellement les salariées. Il faut rappeler que lors d'une DSP, il y a des obligations vis-à-vis des salariées en place.

Mr Delautrette souhaite que l'ensemble des personnes présentes se posent deux questions :

- Qui est prêt à avoir un investissement pour quelques mois ? Sachant que la Communauté de Communes sera là pour apporter son soutien et faciliter la mise en place de la DSP.
- Si pas d'investissement, quel avenir pour la rentrée de Septembre ? Fermeture ?

La Communauté de Communes souhaite la continuité du service afin d'assurer cette transition.

Lors du dernier conseil communautaire, une délibération a été prise pour autoriser le président à effectuer les démarches de mise en place de DSP avec l'appui du Cabinet LANDOT et associés.

Il est précisé que le passage en DSP ne modifie pas la capacité d'accueil existante, soit 22 places. Après échange avec Mme Benoist (référente CAF), il ressort que les besoins du territoire nécessitent cette capacité d'accueil même si la structure a pu constater une baisse de la fréquentation l'année dernière (non optimisation de la capacité d'accueil).

7 – Renouveau du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se compose de :

- 9 membres au minimum
- 17 membres au maximum.

Cinq élus de la Communauté de Communes font partie du Conseil d'Administration. Leur voix est uniquement consultative. Il s'agit de :

- Mme BEQUET
- Mr DARGENTOLLE
- Mr DELAUTRETTE
- Mr DELOMENIE
- Mr GERVILLE-REACHE

Il est proposé la composition suivante :

- ANDRE Delphine
- AUXEMERY Amandine (excusée)
- CAUQUIL Magali (excusée)
- COUSTILLAS Nicolas
- DESROCHES Anne
- GUYONNAUD Aurélie
- LAMBROS Laurence
- LEDUC Jessica
- PIEDALU Coralie
- REDEMPT Marie-Emmanuelle
- ROCHE Caroline
- ROUFFET Nadine
- ROUGIE Alexandra
- SEGOT Maud

La composition du Conseil d'Administration a été soumise au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'association ne faisant pas partie du Conseil d'Administration se retirent de l'assemblée afin que le nouveau bureau soit élu.

Les différentes fonctions au sein du bureau sont présentées.

Il est précisé que le fait d'intégrer le bureau nécessite un certain nombre d'heures de travail et un investissement.

Cependant, Mr Delautrette nous propose de nous rapprocher de l'AAJPN pour envisager de partager des heures de comptabilité afin d'épauler les trésoriers.

Les élus ne peuvent que constater la lassitude des bénévoles (bureau, membres CA et accompagnateurs). Désormais les parents deviennent de plus en plus consommateurs et non acteurs de l'association.

Après délibération du Conseil d'Administration et vote à l'unanimité de celui-ci, le nouveau bureau de l'association est le suivant :

| Nom - Prénom | Fonction exercée au sein de la structure | Adresse Postale et e-mail | Téléphone |
|--------------------------|--|--|----------------|
| REDEMPT Marie-Emmanuelle | Présidente | 6 rue Maryse Bastié 87800 ST MAURICE LES BROUSSES mayelle87@gmail.com | 06 75 00 86 82 |
| AUXEMERY Amandine | Vice-Présidente | 87800 NEXON amandine.aux@gmail.com | 06.20.68.31.39 |
| ROUGIE Alexandra | Secrétaire | Clos de Montbessier 87800 NEXON alexandrarougie@gmail.com | 06.65.75.80.80 |
| ANDRE Delphine | Secrétaire adjointe | La Loge 87800 ST MAURICE LES BROUSSES dandre87@hotmail.com | 06 67 75 23 70 |
| GUYONNAUD Aurélie | Trésorière | 1 bis La Jaussonie 87800 JANAILHAC aurelie.guyonnaud@gmail.com | 06 88 05 52 04 |
| SEGOT Maud | Trésorière Adjointe | 1 sentier La Croix Lafaye 87800 ST HILAIRE LES PLACES maud.segot@hotmail.fr | 06 64 03 97 19 |

8 – Questions diverses

La demande de la mise en place de la DSP est soumise au vote de l'ensemble des personnes présentes.

- 0 contre
- 3 abstentions (Mme SEGOT, Mme CHAPELLE et Mme LEBOUCHER)

La mise en place de la DSP est donc adoptée à la majorité.

Mr Delautrette précise que le passage en DSP n'exclut pas la possibilité de la mise en place d'une délégation de parents pour ceux qui souhaiteraient continuer à s'investir.

La séance est levée à 22h56.